



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 30 mars 2023

**Objet de la délibération**

**MISE A JOUR AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A L'ACQUISITION  
DE GROS MATERIEL AU SERVICE ESPACE VERT**

Le trente mars deux mille vingt-trois à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-trois mars deux mille vingt-trois, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

**Etaient présents :**

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Fabrice LEBRETON , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL , Alain HASCOËT , HILAL SAFAK .

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Nadia SOUFFOY À Yves GUYOT , Joël TRÉCANT À Yves DOUAY , Marie-Françoise CÉREZ À André HARTEREAU , Martine JOURDAIN À Valérie MAHÉ , Anne-Laure LE DOUSSAL À Lisenn LE CLOIREC , Guillaume KERRIC À Gwendal HENRY .

**Absent(s) :**

Aurélia HENRIO .

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Claudine CORPART désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

**N° 2023.03.019**

**MISE A JOUR AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A L'ACQUISITION DE GROS  
MATERIEL AU SERVICE ESPACE VERT**

**Rapporteur : Peggy CACLIN**

En 2020 a été créée une AP/CP pour le renouvellement des équipements du service espaces verts : véhicules et matériels majeurs nécessaires aux activités afin de disposer d'éléments performants, moins polluants, et moins énergivores.

Des ajustements ont été réalisés en 2021 et en 2022.

Il est proposé d'ajouter une année à cette AP et de revoir la programmation des achats.

Il est donc proposé de modifier les crédits de paiements sans modifier l'autorisation de programme comme suit :

	Création AP 27/02/2020	Modification CP 28/10/2021	Modification CP 24/02/2022	Modification CP 30/03/2023	Total
AP	1 518 500	0	0	0	1 518 500
CP					
2020	223 500				223 500
2021	375 000	-17 400			357 600
2022	135 000	10 000	-45 000		100 000
2023	340 000	7 400	45 000	-297 400	95 000
2024	230 000			147 400	377 400
2025	215 000				215 000
2026				150 000	150 000

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

**Vu** les délibérations du 28 janvier 2021 et du 24 février 2022,

**Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 6 mars 2023,

**Vu** l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 13 mars 2023,

**Vu** le rapport présenté en séance,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ **APPROUVE** la modification de la répartition des crédits de paiement.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération,**

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Affiché le

ID : 056-215600834-20230330-D202303019-DE

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
La Maire,

**Michèle DOLLÉ**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)